

Bureau du 1 mars 2004

Décision n° B-2004-2084

commune (s) : Bron

objet : **Avenue Camille Rousset - Construction d'une conduite d'eau potable - Approbation d'un dossier de consultation des entreprises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Ce dossier concerne la requalification de l'avenue Camille Rousset (voirie et réseaux divers) à Bron.

Les travaux comprendraient :

- la construction d'un réseau de 920 mètres et de diamètre 200 mm en fonte ductile,
- la construction d'un réseau de 20 mètres et de diamètre 100 mm en fonte ductile,
- la construction d'un réseau de 10 mètres et de diamètre 80 mm en fonte ductile,
- la construction d'un réseau de 20 mètres et de diamètre 60 mm en fonte ductile.

La réalisation de ce réseau permettrait la suppression du réseau existant vétuste et insuffisant.

Il contribuerait à améliorer et à faciliter l'exploitation et apporterait un meilleur service auprès des usagers.

Les travaux se dérouleraient sur 2004 et 2005.

Le montant global de l'opération est de :

- montant HT	597 826,09 €
- TVA	117 173,91 €
- montant TTC	<u>715 000,00 €</u>

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction de conduites d'eau potable, avenue Camille Rousset à Bron.

L'opération comprend :

- les travaux de construction des conduites d'eau potable,
- le raccordement au réseau,
- le transfert des branchements,
- la coordination sécurité et protection de la santé,
- les essais de compacité des tranchées,
- la réfection définitive de tranchée,
- les récolements,
- les travaux divers (déplacement de réseaux existants, espaces verts, etc.).

Les travaux de réalisation des conduites d'eau potable pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 27 janvier 2004 et du Bureau restreint du 2 février 2004 et l'individualisation de l'opération a été décidée par délibération n° 2004-1715 lors du conseil de Communauté du 23 février 2004 ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

Vu les articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009, n° 2003-1087 et n° 2004-1715, respectivement en date des 18 mai 2001, 3 mars 2003 et 23 février 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Arrête que :

a) - les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics,

b) - les travaux de réfection des chaussées, de compactage des tranchées, les récolements des ouvrages réalisés et la mission de coordination sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de l'eau et de la voirie,

c) - les travaux de raccordement au réseau, de transfert de branchements seront exécutés par les fermiers dans le cadre des contrats d'affermage.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

4° - **La dépense** d'un montant de 715 000 € TTC sera prélevée sur les crédits de paiements inscrits pour 2004 à hauteur de 100 000 € TTC et à inscrire en 2005 pour 615 000 € TTC au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux dans le cadre de l'opération individualisée 0658 - avenue Camille Rousset à Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,